



Mairie de TREBONS  
23 Avenue Victimes du 11 juin 1944  
65200 TREBONS  
Tél : 05 62 95 30 21  
[trebons.mairie@orange.fr](mailto:trebons.mairie@orange.fr)

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2025**

Présents : Yves PUJO Maire – Julien PUJO - Raymond DUSSAU- – Michèle BLONDY – Jean Philippe CHAYE (adjoints) – Nicolas GOUZE – Stéphane PUJO – Didier REGANA – Benoît MONMAYRANT – Jean Pierre BEY – Roland GUICHARD – Frédéric FRANTZ

Absents -excusés : – Valérie DUBOE – André DUBAU – Florian BOUEILH

Secrétaire de séance : Julien PUJO

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- adhésion au service retraite
  - convention pour implantation colonne enterrée avec le SYMAT
- Accord du Conseil Municipal adopté à l'unanimité : 12 voix pour

### **APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 mai 2025 :**

Lecture est faite du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 mai 2025  
Aucune remarque n'est formulée  
Compte rendu approuvé à l'unanimité 12 voix pour

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps complet à compter du 1er août 2025 en raison de surcroît de travail dû à l'absence d'agents en longue maladie disponibilité et départ à la retraite début 2026

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er août 2025

Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité 12 voix pour, décide de la création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps complet

### **TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS :**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal sur proposition de l'autorité territoriale de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service à ces emplois.

Lecture est faite au Conseil Municipal du nouveau tableau des effectifs : 8 agents

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité : 12 voix pour

### **DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL EN VUE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2026 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un coordonnateur communal en vue du recensement des habitants de notre Commune qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026

Monsieur Jean Philippe CHAYE se propose pour occuper la fonction temporaire de coordonnateur communal

Accord à l'unanimité, 12 voix pour, du Conseil Municipal à cette proposition

### **PROPOSITION DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE « DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ » AU SDE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDE 65 est en mesure, dans le cadre de ses compétences optionnelles d'exercer ces missions pour le compte de notre Commune

Lecture est faite des conditions dans lesquelles ce transfert peut se faire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, 12 voix pour, ne souhaite pas dans l'immédiat transférer la compétence gaz au SDE 65

**ADHESION AU SERVICE RETRAITE AU CENTRE DE GESTION DES HAUTES-PYRENEES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité : 12 voix pour

**IMPLANTATION D'UNE COLONNE ENTERREE POUR LA COLLECTE DU VERRE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'implanter une colonne verre enterrée au vu des travaux entrepris sur la place Adrien MENVIELLE. Cette colonne enterrée supprimerait de fait les containers saillie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, 12 voix pour autorise :

- le SYMAT à implanter la colonne enterrée
- autorise M. le Maire à signer la convention entre la Commune de TREBONS et le SYMAT

Clôture séance 22 H 00

